

Après l'effilochage du filet de protection sociale,

LA VENTE AUX ENCHÈRES DES SERVICES PUBLICS?

La volonté de contrôler le déficit annuel (donc la dette publique) des gouvernements a abouti à l'objectif du DÉFICIT ZÉRO. Alors qu'il fallait d'abord cibler les évasions fiscales et autres largesses des ministères et le train de vie faramineux des nantis, on a proclamé la faillite, puis la mort de l'État-Providence. Les fiers-à-bras du néolibéralisme ont pris le plancher et les postes de commande pour imposer leur solution : les coupures dans les programmes sociaux, donc l'APPAUVRISSMENT des moins nantis. Lorsque la revendication de l'APPAUVRISSMENT ZÉRO est mise sur la table, le gouvernement se défile et réagit en fait par une radicalisation de son objectif qui devient LE DÉFICIT-ZÉRO-À-TOUT-PRIX-RAPIDEMENT.

Après des compressions budgétaires aveugles (baptisées « réformes »), vient le pelletage des factures d'Ottawa vers les provinces, puis vers les régions et les municipalités. Portés par la vague de la mondialisation, emballés par le discours de la déréglementation, les intégristes du néolibéralisme proposent (imposent?) maintenant la privatisation totale ou partielle des différents services publics, dont plusieurs sont essentiels. On s'approche ainsi des objectifs imposés par le pouvoir incontournable des grandes multinationales : le déficit zéro. À TOUT PRIX, le libre marché soumis aux seules lois de la concurrence et de nouveaux « espaces » pour des investissements massifs et surtout rentables.

Des services de moins en moins publics

La hausse des tarifs du téléphone rendent ce service de moins en moins accessible; la déréglementation du secteur de l'énergie entraînera d'importantes hausses de coût. Les coupures dans les secteurs de l'éducation et de la santé rendent encore plus précaires les conditions de vie des personnes à revenu modeste. Par contre, on voit déjà, par exemple, des maisons d'accueil post-

opératoire à 100 \$ par jour. Le virage ambulatoire se prend mieux en limousine. Il reste encore d'autres services publics à presser! Le gouvernement du Québec propose le cadre légal (projet de loi n° 63, sur les sociétés d'économie mixte) pour officialiser le « partenariat » entre les secteurs privé et public, sauf pour la police et la sécurité-incendie.

ouverture à la privatisation des services publics. Dénonçant l'ensemble de la loi 63 ou demandant des modifications substantielles, ces intervenants exigent que la population soit adéquatement informée des motifs et des conséquences de ces pressions des ténors du déficit-zéro-à-tout-prix et des bons vendeurs du secteur privé en faveur de la privatisation.



Source : l'Aut'Journal, n° 156, février 1997

NON aux intérêts privés dans la gestion de l'eau

Le 26 février dernier, des représentants de l'ACEF Estrie, de l'AQDR, de l'Association des locataires et des syndicats CSN et FTQ (avec l'appui de plusieurs autres) ont uni leur voix pour exprimer leur profonde inquiétude sur cette

Le 14 avril dernier, le ministre Trudel a finalement annoncé que les réseaux d'eau potable et d'eau usée seraient aussi exclus. C'est une victoire importante, mais il n'y a pas que l'eau. On peut s'inquiéter pour le transport en commun et le transport adapté, les bibliothèques, etc. Qui se préoccupe de l'accessi-

- SOMMAIRE -

Landry : le Robin des riches!.....	p. 2
Notre eau, c'est pas d'la p'tite bière!.....	p. 3
La charité, c'est bien beau mais.....	p. 4
Le 1 ^{er} mai : des luttes mais aussi des espoirs.....	p. 5
Femmes et travail depuis un siècle.....	p. 6
« Petites mains » et compétitivité.....	p. 7
Les pauvres se prononcent.....	p. 8
Le CÉGEP part en voyage.....	p. 9
Nos jeunes, notre avenir.....	p. 11
Patrice Côté : un artiste pas comme les autres.....	p. 12

bilité et des conditions de vie des 25% de la population qui vivent sous ou autour du seuil de la pauvreté?

Protégeons nos biens publics et nos services essentiels!

L'ACEF Estrie est active depuis bien des années sur les dossiers de l'électricité et du téléphone. Prenant conscience des menaces qui planaient sur l'ensemble des services essentiels, nous avons proposé la création d'un comité pour sensibiliser la population et pour faire contrepoids au lobby des géants qui profitent de la vague néolibérale. Ainsi est né le Groupe de vigilance des services publics en Estrie qui réunit des représentants de divers organismes et de syndicats de même que des citoyens et citoyennes.¹ Cette coalition se caractérise par la souplesse de son fonctionnement, mais aussi par la disproportion entre ses ressources et ses ambitions! Lieu d'échange et de sensibilisation le Groupe a aussi à son actif des actions dans les dossiers comme les coupures à l'aide juridique et à la protection du consommateur, les

tarifs du téléphone, les suites du virage ambulatoire et les coupures d'électricité en hiver. Nous avons suivi de près l'évolution du projet de loi sur les sociétés d'économie mixte. Nous avons écrit à notre députée et au ministre pour exprimer notre inquiétude. L'actualité nous a amené à centrer notre attention sur la question de la gestion de l'eau potable, mais le projet de loi est tellement plus large qu'il est important de sensibiliser toute la population à l'incertitude qui plane sur l'ensemble des services. La décision du gouvernement concernant l'eau potable prouve que l'opinion publique peut avoir un poids important. Avec la prochaine vague de décentralisation, il faudra bien surveiller les projets de partenariat sur les niveaux municipal et régional. Il ne faut pas sous-estimer la puissance et l'habileté des bons vendeurs en faveur de la privatisation. Faudra-t-il se battre pour protéger les services l'un après l'autre?

Alain Robert
ACEF Estrie

¹ Voir l'article Groupes d'intérêt et démocratie, page 3.

-- ÉDITORIAL --

Une baisse d'impôts ou L'ART DU CAMOUFLAGE¹...

En mars dernier, le bon gouvernement péquiste (se disant encore social-démocrate...) a déposé le budget de la province de Québec pour l'année 97-98. Prenant presque tout le monde par surprise, il y annonçait, entre autres, une baisse d'impôt (de 3 % à 15 % selon le revenu), une augmentation de la TVQ et une multitude d'autres mesures.

Ce budget semble avoir satisfait les tenants du pouvoir de la « cote » du Québec (vous savez, ces institutions qui donnent les différentes cotes pour la crédibilité financière des gouvernements). Plusieurs ont soupiré (d'aise ou d'exaspération) au dépôt de ce budget y voyant les effets de la lutte contre le déficit (l'obsessionnel déficit zéro de M. Bouchard) et le resserrement des dépenses publiques.

Cependant, il cache un poison discret servi dans une belle tarte aux pommes chaude... Il continue le démantèlement de nos services collectifs et de nos programmes de protection sociale et ce, sous le couvert de la "noble" lutte contre le déficit et l'État tentaculaire. Pourtant, cela demeure un choix collectif de payer plus d'impôts que d'autres pays ou provinces dans la mesure où ceux-ci servent à mieux nous protéger socialement et à rendre accessible à l'ensemble de la population des services tels l'éducation, le service de santé, les services sociaux, la protection de l'environnement, le contrôle de la qualité des aliments, etc.

Robin des riches ?

Le ministre Landry, appuyé par les autres perroquets péquistes reprenant le discours néo-libéral, a beau se pavaner et se flatter de la baisse d'impôts, il n'en demeure pas moins que ce gouvernement poursuit ses attaques contre nous. De plus, il souligne que ce budget est « neutre » en ce sens qu'il n'apporte pas plus au gouvernement mais ne lui coûte pas plus cher. Alors, s'il y a baisse d'impôts, d'où proviendra l'argent, où le gouvernement coupera-t-il ?

Premièrement, la hausse de la taxe de vente à 7.5 % (une hausse de 15.4 %!!!) touche davantage les gens moins fortunés puisque ceux-ci n'ont pas le choix de dépenser la totalité de leur revenu tandis que les plus fortunés en profiteront pour placer et rentabiliser le revenu supplémentaire provenant de la baisse d'impôts... Deuxièmement, le « pelletage » du gouvernement péquiste dans la cour des municipalités et des commissions scolaires ne pourra que nous être refilé à un moment donné sous forme d'augmentation de taxes locales. Troisièmement, le gouvernement vient chercher plus d'argent dans le cadre de différents programmes ou services tels l'assurance-automobile, l'assurance-médicaments, etc. Quatrièmement, cet effort pour diminuer les dépenses publiques se traduit par des coupures dans les programmes sociaux, particulièrement par l'imposition de conditions de travail à la baisse pour les employé-e-s de l'État québécois et par des coupures immorales pour les personnes assistées sociales. Enfin, le gouvernement péquiste n'a pas vraiment touché aux plus riches de notre société et fait donc porter l'effort de guerre au déficit par les plus démunis et par la classe moyenne.

Du déficit zéro à la pauvreté zéro!!!

Un changement de cap s'impose. En autres, il nous faut remplacer l'obsession du déficit zéro par l'obsession moins comptable de la pauvreté zéro. À plus long terme il nous faut travailler à changer ce !!! de système économique et politique producteur de pauvreté. À nous de jouer...

L'équipe de rédaction

¹ Camouflage: « Le fait de cacher en modifiant les apparences » - Le petit Robert



Caricature : Jonathan Charland

Les travailleurs et la loi 33 :

L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS ET LE TRAVAILLEUR AUTONOME

Depuis le 1^{er} janvier, la loi 33 sur l'assurance-médicaments du Québec est entrée en vigueur, ce qui veut dire que tous, obligatoirement, se doivent d'être couverts par un régime d'assurance public ou privé. Mais quelle est la position des travailleurs autonomes face à ce nouveau régime?

Selon la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), les professionnels et travailleurs autonomes ne peuvent adhérer au régime d'assurance-médicaments public tout simplement parce qu'ils sont membres d'associations et que celles-ci sont obligées de se prévaloir d'un plan d'assurance-médicaments collectif.

Pour la majorité de ces travailleurs, la surprise fut désagréable en décembre dernier. En effet, les courtiers d'assurances mis au courant de cette disposition de la loi avant les travailleurs eux-mêmes, ne tardèrent pas à offrir des plans collectifs d'assurance-médicaments à leurs

associations. En réponse aux nombreuses protestations des travailleurs (primes trop élevées), la Régie déclara : « Il y a des gens qui reçoivent mal cette obligation, mais c'est la loi qui oblige les associations. » Certaines compagnies d'assurances soumi- rent à la baisse de nouvelles primes. Notons cependant que seules les associations de diplômés et de retraités sont soustraites à cette loi. La réaction de défense de ces travailleurs autonomes est légitime et fondée. Leur appartenance à ces associations est purement symbolique et non essentielle à l'exercice de leur profession ou métier. De plus, le rôle de celles-ci s'apparente davantage à

celui d'un club social qu'à celui d'un organisme de défense de leurs droits. Les membres d'une même association proviennent de tous les horizons et conditions sociales : artiste, comptable, fleuriste, pigiste, menuisier, etc. Il est facile de comprendre que le revenu de chacun diffère énormément; que pour plusieurs, leur situation précaire justifie leur adhésion à un régime d'assurance-médicaments public moins coûteux. Mais nous sommes à l'ère des coupures. *Les menuisiers de l'État n'appartiennent certainement pas à ces associations, n'est-ce pas Monsieur Rochon?*

Louise Daigle

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Lauvier, local 317
Sherbrooke, (Québec)
J1H 4Z4
Tél. : (819) 821-2270

AMECQ

Association des
Médias écrits
communautaires
du Québec

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Yves Couturier
Louise Daigle
Dominique Desautels
Normand Gilbert
Monique Hébert
Yves Olivier
Hélène Tremblay

Responsable de l'information

Hélène Tremblay

Mise en page

Monique Hébert
Hélène Tremblay

Caricature

Patrice Côté
Jonathan Charland

Collaborateurs-trices

Luc Beaudoin
Julie Boudreau
Élyse Deacon
Liane Flibotte
Pierre Jobin
Roch Lafrance
Yves Lawler
Me Micheline Plante
Normand Poulin
Alain Robert
Suzanne Thériault

Éditeur: La Voix Ferrée inc.
Impression: The Record

Distribution:
Distributions publicitaires Estrie

Poste Publication: Enrg. 7082
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1997.
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution
GRATUITE délimité par les rues
Queen au nord, Saint-Joseph au
sud, Le Phare à l'ouest et par la
rivière Saint-François pour l'est.

L'eau, notre combat :

GROUPES D'INTÉRÊT ET DÉMOCRATIE

Des infirmières aux écologistes, des syndicats à l'ordre des avocats, les groupes d'intérêt sont partout. Ils défendent et encadrent leurs membres. Ils combattent parfois l'action de l'État, mais gèrent souvent les politiques publiques. Nous, simples citoyennes et citoyens, sommes aujourd'hui appelés à nous défendre, à nous mobiliser. La remise en question de la gestion des services publics fait l'objet de projets de réforme et *modifie considérablement* la gestion de ces services.

Un des enjeux importants qui mérite présence sur la « place publique » est présentement celui de la gestion de l'eau. *Quelle sera donc la politique de l'eau du gouvernement québécois?* Le Québec possède 16 % des réserves mondiales d'eau douce, nous sommes à bien des égards une petite Arabie Saoudite... L'eau appartient-elle à tous et chacun? Je serais tentée de répondre qu'elle est une ressource naturelle et que nous sommes tous et toutes interpellés à protéger ce bien collectif. Si le Québec nous tient à cœur, sa privatisation est notre combat.

Financement privé

« ...Présentement, le gouvernement cherche à remplacer les Conseils régionaux de l'environnement (CRE), officiellement indépendants des appareils d'État par l'Office québécois du développement durable (OQDD) créé récemment, en apparence similaire aux CRE, mais entièrement financé par des entreprises privées parmi lesquelles figurent des pollueurs notoires.»¹

On parle de partenariat entre le secteur privé et les municipalités, ce qui ressemble déjà trop à un dé-

but de privatisation. Nos services publics essentiels (eau, déchets...) sont-ils en danger? C'est la question de l'heure. Mais elle ne semble pas être celle d'un gouvernement préoccupé davantage par ses problèmes comptables et sa quête obsessionnelle de réalisations concrètes que par les **grands débats politiques**.

En février 1995, à partir d'une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), le Groupe de vigilance des services publics en Estrie (GVSPÉ) est né. Ce dernier s'est donné comme



objectif de contribuer au maintien de la qualité des services publics essentiels dont la diminution a des effets importants sur la qualité de la vie en société.

À tous ceux et celles préoccupés par l'avenir de nos services publics, parti-

culièrement celui de l'eau, je vous invite à être vigilants et combattants.

Carole Archambault

membre du GVSPÉ

¹ Temps Fou, n° 18, février 1997.

* Lire aussi « Moins de contrôles étatiques dans la gestion de l'environnement », Le Devoir, 6 février 1997.

Information : 563-8144
M. Alain Robert, ACEF-Estrie

Un programme de perfectionnement :

LE CERTIFICAT DE GÉRONTOLOGIE

Depuis plus de 25 ans, l'Université de Sherbrooke a toujours fait oeuvre de pionnière dans le domaine de la gérontologie. En 1970, elle débute le certificat de gérontologie. En 1972, elle crée son université du 3^e âge (UTA) et en 1977, elle inaugure un programme de recherche en gérontologie. Le programme de maîtrise, lui, a été mis en pied en 1988. La même année, le Centre de recherche en gérontologie et gériatrie de l'Hôpital d'Youville de Sherbrooke est créé en étroite collaboration avec l'Université de Sherbrooke, à laquelle il est affilié à titre de centre de recherche interdisciplinaire. Enfin, en 1994, la direction de l'Université de Sherbrooke, et les activités des programmes (certificat et maîtrise) intégrées physiquement au Centre de recherche, s'inscrivent désormais comme des éléments clés de son développement et de son rayonnement prestigieux en gérontologie et en gériatrie. En avril 1996, celle-ci vient d'être consacrée par la création, de l'Institut universitaire de gériatrie regroupant l'Hôpital d'Youville et le Centre hospitalier de Sherbrooke.

Précisons tout de suite la distinction entre gérontologie et gériatrie : la gérontologie concerne la connaissance scientifique du vieillissement, c'est-à-dire des modifications normales et des problèmes qui surviennent avec l'avance en âge à divers niveaux (physique, social, psychologique et spirituel) chez les personnes vieillissantes et âgées (55 ans et plus). Quant à la gériatrie, c'est une branche de la médecine qui s'occupe de comprendre et de traiter

les aspects médicaux, psychologique et sociaux de la santé des personnes âgées.

Programme de perfectionnement

L'université de Sherbrooke dispense les activités du Certificat de gérontologie depuis septembre 1978. Ce programme est destiné essentiellement au perfectionnement, en cours d'emploi, des intervenantes et des intervenants auprès des personnes âgées qui

désirent améliorer la qualité de leur intervention quelle que soit leur formation antérieure et leur type d'activité en gérontologie ou en gériatrie. Il permet **d'acquérir diverses connaissances** d'appoint relatives à la personne âgée et au vieillissement du point de vue psychologique, sociologique, physiologique, pharmacologique, juridique, spirituel, etc... Il met aussi l'accent sur le développement **d'habilités d'intervention** adaptées aux nouveaux

besoins de la pratique résultant du virage ambulatoire et des compressions budgétaires qui s'effectuent dans le secteur de la santé et des services sociaux. Enfin le certificat privilégie **l'évaluation et la modification de ses propres attitudes** face à la clientèle âgée qu'elle soit autonome ou en perte d'autonomie physique ou mentale plus ou moins grande. Comme celui-ci s'adresse à des personnes ayant une expérience de travail auprès de la clien-

tèle âgée, celles-ci sont invitées à partager diverses facettes de cette riche expérience, à y greffer leurs apprentissages et à s'enrichir mutuellement. De plus, les activités pratiques de travail d'équipe permettent d'intégrer la formation à la pratique et de se roder davantage à la communication, à la collaboration et à la concertation interdisciplinaire.

Comportant 30 crédits, le certificat peut être complété au rythme de la personne, à temps plein ou à temps partiel. Les exigences d'admission incluent en plus d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, au moins 45 heures d'expérience de travail, dûment attesté, auprès des personnes âgées, que ce soit comme salarié(e) ou bénévole. Ce certificat s'obtient à Sherbrooke et à Longueuil.

Normand Poulin

-- MÉDIAS --

Les suicides de Coaticook : une couverture médiatique à revoir...

Certains types d'événements restent toujours difficiles à aborder pour les gens des médias. C'est le cas notamment du suicide d'adolescents, sujet encore bien tabou, qui entraîne quantité de dilemmes éthiques pour les journalistes. Faut-il en parler au risque d'un effet de contagion ou noyer l'événement dans le silence pour ne pas ternir l'image d'une institution ou d'une région? La couverture médiatique de la récente affaire des jeunes suicidés de la polyvalente La Frontalière de Coaticook où en l'espace de 3 mois, 5 adolescents se sont enlevés la vie, a mis en lumière la délicatesse du sujet et a suscité beaucoup de critiques, avec raison probablement...

Procédés douteux

La colère du public à l'égard des médias a débuté à la troisième journée de la couverture journalistique du dossier au moment où Mario Goupil de *La Tribune* a donné la parole à un père de famille, à sa fille ainsi qu'à sa nièce. Ces derniers dénonçaient le régime « militaire » et « dictatorial » mis en place par la polyvalente et y voyaient là une voie d'explication aux suicides. « Je ne dis pas que c'est à cause de l'école que ces jeunes se sont suicidés, mais ce qui s'y vit n'aide pas », déclarait le père en question.

Le problème avec cet article n'est pas que, dans sa recherche d'explications, Monsieur Goupil ait mis en scène ce point de vue, mais plutôt qu'il n'ait pas nuancé son texte. En journalisme, il y a une règle implicite selon laquelle la vérification d'un fait devient obligatoire si l'information obtenue semble lourde de conséquences, autant pour les gens impliqués dans l'événement que pour les personnes dénonciatrices. Dans la revue *Le 30*, Goupil, lui-même, confesse qu'il aurait dû insister pour obtenir l'opinion de l'école à ce sujet, malgré son refus officiel d'émettre des commentaires. Comme l'exprimait Alain Campagna, animateur à CHLT-AM, lors d'une entrevue accordée au *30*, « ces propos ne sont pas contrebalancés par des gens qui auraient pu dire, par exemple, que l'école n'a rien à voir avec une décision de suicide ».

Auto-analyse des médias

En raison des difficultés qu'implique la couverture de presse du suicide et du tollé d'émotions qu'il a suscité dans le cas de Coaticook, les journalistes de l'Estrie ont ressenti, le 27 février dernier, le besoin de se rencontrer pour discuter de ces événements. Bien sûr qu'on y a défendu la position des médias, affirmant que la couverture régionale des cinq suicides a été faite avec mesure et tact. Mais, l'essentiel est que les journalistes ont tout de même tenté d'évaluer leur démarche et de décider des règles à respecter si une situation semblable se présentait à nouveau. On peut donc dans l'avenir espérer une couverture du suicide renouvelée, au moins différente et sans doute mieux appropriée.

Julie Boudreau
du CRÉMI

Le Centre Populaire de Documentation
de l'Estrie (C.P.D.E)
change de nom et devient le

CRÉMI
Collectif Régional d'Éducation sur les
Médias d'Information
346-0101

Nous sommes revenus à la case départ :

NON AU RETOUR EN FORCE DE LA « CHARITÉ »

Je me souviens des discussions des années '60 au Québec. À ce moment, nous tentions de définir un projet de société. Un consensus en est ressorti : la charité qui régnait en maître dans les années '40 et '50 ne règle rien car elle n'est pas une prise en main sociale des problèmes sociaux. Elle est plutôt une privatisation du malheur en ce sens qu'elle ne permet pas une réflexion collective sur le problème pouvant mener à des solutions globales. Elle laisse plutôt à chaque riche ses pauvres. Il les choisit comme il les aime : soumis, respectueux, silencieux, ceux-là qui correspondent à ses intérêts.

Je me souviens on se disait qu'il valait mieux, par le biais d'impôts, mener une lutte sociale contre ces injustices économiques. C'était un moyen de redistribuer la richesse de façon plus juste. L'avantage à cette façon de faire, c'est qu'elle permettait de décider de l'orientation à donner à l'utilisation des fonds sociaux. La richesse produite socialement trouvait ainsi une utilisation sociale discutée et choisie. Les programmes sociaux sont un résultat de ces décisions démocratiques.

Les néo-libéraux appellent ça, avec dédain, l'« État-providence ». Ils méprisent ce qui est décidé collectivement. Ils méprisent tout ce qui leur enlève de l'argent, du pouvoir pour assujettir les autres. Ils ont tant et si bien travaillé (nous avons déjà vu leurs organisations de « lobbyisme ») que les gouvernements, les médias et une partie de la population ont acheté l'expression Il y a bien quelques « dinosaures » qui continuent à dire qu'il y a une richesse collective à redistribuer. On les ridiculise, on les traite de « conservateurs », de réactionnaires qui s'opposent à la « révolution du bon sens » dirigée par la droite. On leur donne quelquefois la parole comme on écoute avec mélancolie et amusement les crépitements de ces vieilles mélodies sur 78 tours.

Résultat : les riches se plaignent qu'ils paient trop d'impôts et de taxes. La classe moyenne, de moins en moins à l'aise et à qui les gouvernements enlèvent de plus en plus de services en éliminant leur universalité, est de plus en plus sensible au discours affirmant que nous n'avons pas les moyens de nous payer les programmes sociaux actuels issus de l'« État-providence ».

Selon tous ces gens, il n'y a plus d'argent à redistribuer pour établir une justice sociale basée sur une répartition de la richesse. Alors, que le gouvernement coupe dans les programmes sociaux (éducation, santé, assistance sociale, aide juridique, etc.) et que les gens à la base se débrouillent. Nous sommes revenus à la case départ : « CHARITÉ ».

Une charité sélectionnée

La charité, c'est le domaine de l'émotion, de la pitié, de la générosité flatteuse d'ego. C'est tellement plus agréable d'être reconnu comme un grand bienfaiteur que comme un payeur de taxes honnête. En plus, c'est déductible d'impôt. Puis, on peut choisir son pauvre, sa cause, son service social, on privatise ainsi les décisions, on décentralise la bonne conscience, on se paye une bonne guignolée une fois par année. Dernière d'une subvention de la compagnie Ford pour des petits

déjeuners dans nos écoles. Une subvention déductible d'impôt et une campagne publicitaire gratuite pour Ford! C'est ainsi que le « privé subventionne le public » !

Ainsi les discussions démocratiques sur la poursuite d'une société plus juste et sur les moyens à utiliser pour assurer une redistribution de la richesse collective sont abolies. Et ce n'est pas parce qu'il y a un manque d'argent. C'est faux. Il y a plein d'argent. La preuve en est donnée par le succès de toutes sortes de levées de fonds par des écoles, des hôpitaux, des organisations de charité devenues pratiquement de grosses entreprises, etc., sans parler de la Loto. Il semble bien que l'appel à la générosité est plus flatteur qu'une prise de décision rationnelle pour assurer une meilleure vie à tous et à toutes. La charité laisse le pouvoir au pouvoir et l'arbitraire règne en maître. Le vrai débat ne se fait pas; le néo-libéralisme se tape sur les cuisses. Les poches des riches débordent de profits. Il y a bien quelques miettes pour une bonne cause pas trop dérangeante et surtout bien en vue.

Quant à moi, je préférerais un retour à l'« État-providence » quitte à payer plus d'impôts en autant que ceux-ci soient payés par tous et par toutes sur une base progressive. Que cesse le chantage économique de ceux qui possèdent la richesse, qu'ils fassent leur juste part. Ça « flash » moins, ça leur enlève du pouvoir sur la vie de la majorité; mais c'est tout de même à cette dernière de décider. Les plus riches seraient-ils au fond d'eux-mêmes des gens anti-démocratiques?

Yves Lawler

LA TABLE RONDE DES

DE L'ESTRIE 187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Tél. : (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

1^{er} mai : Fête internationale des travailleurs et travailleuses

LA FÊTE DE NOS LUTTES ET DE NOS ESPOIRS

Le 1^{er} mai, fête internationale des travailleurs et travailleuses, marque le massacre de travailleurs de Chicago en lutte pour la journée de huit heures. Aboutissement d'une longue période d'organisation au sein du mouvement ouvrier américain, particulièrement autour de la revendication de la journée de travail de huit heures, le 1^{er} mai 1886 est désigné comme la date à laquelle les huit heures devaient entrer en application. Sur 190 000 travailleurs et travailleuses qui firent la grève à travers tous le pays, durant la première quinzaine de mai, 80 000 étaient de Chicago. Pour le patronat et les gouvernements c'est là où le mouvement est le plus fort qu'il faut donc frapper.

Au matin du 3 mai 1886, à Chicago, la stratégie patronale et policière est au point. À la police municipale s'ajoutent les forces conjuguées de la Garde Nationale, de constables spéciaux et de plusieurs centaines d'agents de Pinkerton. Vers trois heures de l'après-midi, alors que 7000 ouvriers et ouvrières manifestent devant l'usine de McCormick, les patrons en profitent pour faire sortir les "scabs" sous le nez des manifestant-e-s. Ceux-ci lancent des pierres et s'emparent d'un "scab". La police surgit en formation serrée, les armes à la main. Elle ouvre le feu à bout portant: six ouvriers sont tués et une cinquantaine sont blessés.

Le lendemain, 4 mai 1886, une manifestation est appelée pour répondre à cette agression soigneusement planifiée. Malheureusement, le dépôt d'une bombe lancée par un provocateur parmi les policiers fait une victime et plusieurs blessés entraînant une vague de répression contre le mouvement ouvrier organisé. Huit hommes furent finale-

ment accusés de meurtre sans l'ombre d'une preuve qu'ils étaient liés à l'attentat meurtrier, mais cela n'empêcha pas le tribunal de les reconnaître coupables de meurtre. Après plusieurs procédures, quatre d'entre eux furent pendus le vendredi 11 novembre 1887. Cette journée est surnommée le "vendredi noir" par le mouvement ouvrier américain.

Le 1^{er} mai n'est donc pas une fête comme les autres. C'est le jour choisi par le congrès de 1889 de la Deuxième Internationale, organisation regroupant les militants-es socialistes, pour rappeler le sacrifice des travailleurs de Chicago, massacrés en 1886 à l'occasion de la lutte en faveur de la journée de travail de huit heures.

Aujourd'hui, au Québec

Qu'en est-il de la vie des travailleuses et travailleurs en 1997? Un vent de droite souffle et entraîne avec lui un recul important au niveau des droits sociaux, touchant non seulement les personnes salariées mais

également les personnes sans-emploi. La marche du 1^{er} mai devient donc cette année une occasion privilégiée pour faire entendre haut et fort le désaccord des travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, face à ce démantèlement de leurs acquis sociaux.

De plus, nous sommes encore loin de la fameuse « société des loisirs » si promue par nos chers (\$) dirigeants des années cinquante et soixante!!! Pourtant, plusieurs mesures pourraient être prises à la fois pour améliorer les conditions de travail et de vie des personnes en emploi et pour contribuer à diminuer le taux de chômage (tout en diminuant la pauvreté, la déprime...): semaine normale de travail à 35 heures, 4 semaines de vacances annuelles obligatoires (en Europe c'est une réalité depuis les années quarante!), etc. Cependant, cela peut se réaliser dans la mesure où la volonté politique existe...

Nous avons donc encore plusieurs raisons de souligner le 1^{er} mai, notre fête!!!

S'organiser, s'organiser et encore s'organiser...

Afin de faire opposition à ce courant de droite, plusieurs organisations existent dont Solidarité Populaire Estrie (SPE) en région et son organisation jumelle sur le plan national Solidarité Populaire Québec (SPQ). S.P.E. est une coalition visant à regrouper des organisations syndicales, populaires, communautaires, féministes, religieuses, étudiantes et de solidarité internationale de la région de l'Estrie afin de:

A. Promouvoir un projet social axé sur l'obtention d'une plus grande justice sociale tant sur le plan économique et politique que culturel et ce, sur le plan régional, national et international;

B. Promouvoir le « recentrage » de la société sur la personne, ses droits individuels ET collectifs;

C. Revendiquer et promouvoir la consolidation, l'élargissement et la démocratisation des programmes sociaux, sanitaires,

éducatifs, environnementaux et culturels;

D. Revendiquer et promouvoir la mise en place d'une politique économique et sociale centrée sur la création d'emplois et répondant aux besoins de l'ensemble de la population;

E. Dénoncer et lutter contre les politiques de désengagement social de l'État s'exprimant, entre autres, par des mesures de privatisation, de déréglementation et de coupures dans les programmes sociaux et services publics et parapublics.

Cependant, plusieurs personnes dans ce vaste réseau de solidarité sont conscientes des limites des luttes actuelles. C'est pourquoi il est souligné dans *La charte d'un Québec populaire* de Solidarité populaire Québec: « le chômage massif, la pauvreté, l'insécurité sont le lot d'un grand nombre de Québécois et surtout de Québécoises. Ces problèmes ainsi que leurs conséquences dramatiques sont évitables. Une profonde remise en question du capitalisme et des règles de l'économie de marché, une répartition plus équitable de la richesse et du travail peuvent en venir à bout. »

Le 1^{er} mai ne constitue qu'un moment de plus pour consolider nos forces et partager nos rêves d'une société plus juste et équitable faisant ainsi le plein pour continuer à travailler à progresser dans cette direction...

Normand Gilbert
Militant et rêveur social

la source
du
profit



Les conditions de travail des femmes :

UNE LUTTE ACHARNÉE QUI DURE DEPUIS DES DÉCENNIES

C'est le développement industriel du XIXe siècle qui attira de plus en plus de femmes sur le marché du travail. Pour ces pionnières du travail salarié, les conditions de travail étaient passablement pénibles. Pourtant, au cours du XXe siècle, certaines femmes refusèrent de se taire et firent avancer la cause des femmes au travail. Mais alors que ce siècle s'achève, peut-on dire que tout est gagné pour les femmes qui travaillent?

Plusieurs seraient tentés de croire qu'aujourd'hui les travailleuses n'ont plus à lutter et que le marché de l'emploi est moins dur à leur égard. Pourtant, à l'aube du XXIe siècle, les revendications des femmes restent sensiblement les mêmes qu'il y a cent ans. Si l'accès des femmes au travail n'est plus contesté, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que ces dernières puissent jouir de conditions de travail équitables.

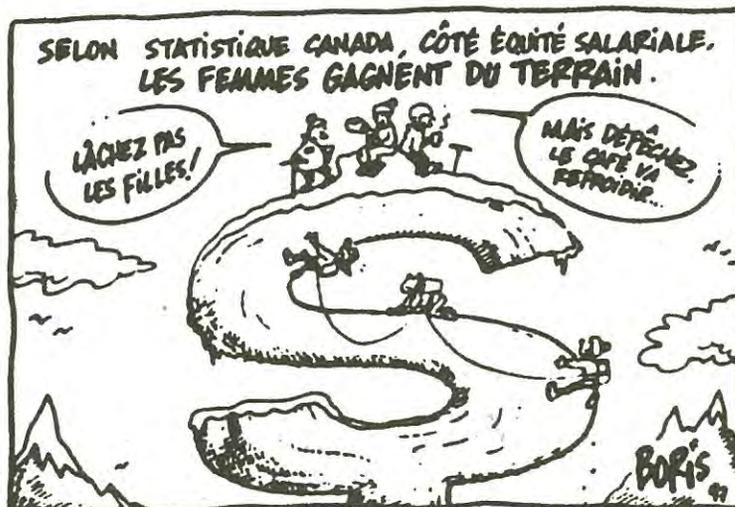
Bien que leurs choix de carrière soient plus nombreux, elles sont encore trop peu à exercer des métiers dits « non traditionnels ». Par exemple, en Amérique du Nord, seulement 5% des chirurgiens sont des femmes. Si les femmes syndiquées ont réussi, grâce à de rudes batailles, à faire des gains importants, il faut se rappeler que la plupart des femmes, au Québec et ail-

leurs, ne font pas partie d'une organisation syndicale et vivent d'emplois souvent précaires, mal rémunérés et dangereux pour leur santé. La majorité d'entre elles travaillent toujours dans des ghettos d'emplois dits féminins où elles font face à de nombreuses difficultés.

**L'équité salariale...
Pas dans les faits!**

Un droit fondamental que les femmes ont du mal à faire reconnaître est sûrement celui de l'obtention d'un salaire égal pour un travail équivalent. Partout dans le monde, les femmes obtiennent des salaires moins élevés que les hommes et ont moins de possibilités d'avancement. Chez nous, au Québec, les femmes ont généralement un salaire de 30 % inférieur à celui des hommes et la lutte pour ob-

tenir l'équité salariale est ardue. Dans un contexte où l'idéologie néo-libérale fait son chemin, il est impensable



Nous contribuons à la croissance économique, participons au développement des services publics : en santé, éducation et administration, nous continuons sans relâche et solidairement à construire depuis des siècles. De la ténacité face à la précarité de l'emploi, de l'énergie investie pour une équité, une qualité de la vie et du milieu de travail, voilà l'engagement féministe.

pour les entrepreneurs de voir leurs bénéfices diminués au profit d'un salaire plus élevé pour les femmes. Bien entendu, l'adoption récente

d'une loi sur l'équité salariale est un gain important pour les femmes québécoises, mais cette loi n'est pas encore appliquée dans les faits.

La mondialisation de l'économie n'aide en rien à améliorer cette situation. Alors qu'elle devrait servir à mieux redistribuer les richesses, elle nivelle la qualité de vie de la population vers le bas. Obsédés par l'augmentation de leurs profits, les patrons n'hésitent pas à déménager leurs entreprises là où les coûts de la main-d'oeuvre non spécialisée sont les

nières, dont un nombre grandissant sont chefs de familles monoparentales, occupent toujours la majorité des emplois précaires à temps partiel au salaire minimum.

**Deux emplois,
un seul salaire**

Enfin, toutes ont à faire face à de lourdes responsabilités familiales, qu'elles soient monoparentales ou non. Ce sont encore majoritairement les femmes qui s'occupent du bon fonctionnement du foyer familial, des tâches ménagères, des courses et de l'éducation des enfants. Même si les hommes se font de plus en plus présents, les femmes assument généralement une double tâche pour laquelle elles ne sont pas rémunérées. Partout dans le monde, la plus grande partie du travail des femmes consiste encore aux soins domestiques, à l'assistance aux vieillards, aux malades et aux enfants. Ce travail est souvent très peu ou pas du tout rémunéré. Pourtant, la planète ne pourrait pas survivre sans ce travail.

Pour toutes ces raisons, les femmes d'aujourd'hui doivent lutter avec encore plus d'ardeur pour faire valoir leur point de vue.

Dominique Desautels

Asie du sud-est, croissance économique et mouvement ouvrier :

LE RETOUR DE L'INTERNATIONALE?

Ces temps-ci, le vent vient de l'est. La croissance à deux chiffres de l'économie des pays du sud-est asiatique fait rêver le moindre de nos entrepreneurs. Sur le plan politique, les périples de Team Canada permettent à Jean Chrétien de retrouver ses jambes de vingt ans et à Messieurs Bouchard et Harris, ainsi qu'à leurs dames, de savourer leurs affinités électives.

Pourtant la crise sociale larvée, que vit le Japon ainsi que les différents conflits de travail marquant les dragons du Pacifique, nous laissent croire que le modèle asiatique en fait déchanter plus d'un dont, au premier chef, les travailleurs et travailleuses de la région.

En Corée, 11^e puissance économique du monde, des grèves monstres ont marqué l'opposition du personnel aux

projets gouvernementaux de réforme du code du travail, aux limitations concernant le droit de se syndiquer, etc., projets sous l'impulsion de son cahier de charges pour son adhésion récente à l'Organisation centrale des employées-les (OCDE).

En 1987, suite à la chute de la dictature, 4 000 syndicats furent mis sur pied. À Taïwan, le *Chumghwa*, le plus grand syndicat du pays a or-

ganisé en 1996 une dizaine de manifestations réclamant l'amélioration des conditions de travail. En Thaïlande, les 2 000 employés-es d'une usine de Sanyo, fous de colère devant l'intransigeance et le cynisme de l'entreprise, ont mis le feu à l'usine.

Au Viêt-Nam, les patrons de Daewoo ont dû s'excuser publiquement auprès de leur personnel qu'ils traitaient comme des quasi-exclaves.

La situation est encore plus difficile dans les pays fortement sous l'emprise d'une dictature : l'Indonésie, les Philippines et bien sûr la Chine où dans le *Laogai*, vaste camp de « rééducation par le travail » (le travail, c'est la liberté, rappelez-vous!), huit millions de bagnards oeuvrent pour peu à produire les biens de consommation que l'on achète ici pour pas cher (entre autres la quincaillerie bas de gamme). Vingt millions de personnes sont mortes dans ces camps de concentration.

Lee Cheuk-Yan, haut dirigeant du plus grand syndicat de HongKong croit que la « tendance actuelle en Asie est favorable à la naissance de nouveaux syndicats indépendants » dans les pays se

démocratisant. Kwon Youngkil, leader syndical coréen rappelle que la « loi que nous contestons ne concerne pas seulement les salariés, mais la démocratie [...]. Mondialiser l'économie, poursuit le dirigeant, c'est aussi mondialiser le domaine social et ses conflits [...]; les événements qui se passent ici depuis un mois démontrent qu'il y a de grandes convergences dans les préoccupations des peuples. » En effet l'interrelation entre les conditions de travail du nord et du sud révèlent en quelque sorte la propension aux intérêts des mouvements ouvriers contre les mêmes exploités.

Yves Couturier

Source : *Charlie Hebdo* et *L'Autr'Journal*.

Exploitation : Des enfants encore et toujours!

DES « PETITES MAINS » POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ

À travers le monde, des enfants sont condamnés à des mariages précoces, à la prostitution, à la mendicité et au travail forcé. Selon les estimations du Bureau international du travail, 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans le monde. De ce nombre, le tiers oeuvre dans des conditions insupportables.

Que penser des 11 millions d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent dans des usines en Inde? Des 16 heures de travail effectuées par des enfants dans une usine de sous-traitance pour Levi Strauss au Bangladesh avant que la multinationale ne commence à corriger la situation? Il faut souligner ici l'hypocrisie de sociétés multinationales prônant l'abolition du travail des enfants, mais n'hésitant pas à utiliser « des petites

maines » pour améliorer leur compétitivité.

En Birmanie, l'exploitation des enfants par le travail, la pédophilie et la prostitution sont répandues. Les experts font état de cas documentés de viols de jeunes filles par les soldats et de garçons de moins de 15 ans enrôlés de force comme porteurs.

L'éducation et la nécessité de coopération régionale et

internationale jouent un rôle prioritaire dans la lutte contre le travail des enfants. Le défi majeur consiste à apporter des solutions de rechange adaptées au milieu de vie des enfants.

C'est dans cette perspective qu'intervient la Maison de jeunes Franco Macedo Cuenca mise sur pied par MANTHOC, un organisme qu'appuie Développement et Paix. Cette mai-



Photo : Développement et Paix.

Ce jeune cireur de souliers est un habitué de la Maison des jeunes travailleurs Franco Macedo Cuenca de Lima.

son, située dans un quartier populaire de Lima (Pérou), accueille des jeunes de 8 à 16 ans qui travaillent comme petits porteurs, cireurs de souliers et vendeurs

ambulants. Ils reçoivent gîte, éducation, médicaments et loisirs. Miguel Angel Sulca Lujan, délégué de ces jeunes a déjà eu l'occasion de remercier Développement et Paix de l'appui accordé pour que cette maison puisse continuer de fonctionner en faveur de nombreux enfants pauvres et travailleurs.

Chez Développement et Paix, nous croyons que la mondialisation de l'économie a un impact néfaste sur le monde du travail et les conditions de vie des enfants. L'exploitation des enfants par le travail est une atteinte grave aux droits humains.

Suzanne Thériault
Développement et Paix

Mythes et réalités : Les femmes ne font que du travail léger. . .

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LA SANTÉ

Plusieurs personnes croient encore aujourd'hui que le travail traditionnellement exécuté par les femmes dans notre société est moins exigeant que celui exécuté par les hommes et qu'il présente moins de dangers pour leur santé. Cela est absolument faux. C'est néanmoins cette fausse vision des choses qui a amené la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à concentrer ses minimes efforts de prévention dans les secteurs d'emploi traditionnellement réservés aux hommes, délaissant ainsi les travailleuses qui ont pourtant bien besoin de conditions de travail plus saines et plus sécuritaires.

S'il est vrai que le travail exécuté par les femmes demande souvent moins de force physique que celui exécuté par les hommes, il demande souvent plus d'endurance. Prenons par exemple le travail d'opératrice de machine à coudre. Le Groupe de recherche-action en biologie du travail (GRABIT) a décortiqué cette tâche afin de pouvoir analyser l'énergie qu'elle demande. Voici les résultats de l'étude réalisée par ce groupe : une opératrice de machine à coudre peut répéter le même cycle de travail plus de 1 500 fois par jour; ce cycle de travail implique des mouvements presque continus des mêmes parties du corps; en une journée de travail, les opératrices soulèvent plus de

400 kilos de matériel et exercent une force de plus de 2 850 kilos avec leurs bras, leurs épaules et leurs mains; la posture de travail est fixe et elles opèrent le dos courbé et la tête

que tant d'opératrices de machines à coudre soient victimes de maladies (tendinites, bursites, syndrome du canal carpien, etc.) causées par leurs mauvaises conditions de travail. Ce

OUCH!!

Pas
encore
une
fois!



Caricature : Patrice Côté

penchée au-dessus de leur machine. Comment pourrait-on prétendre que ces femmes exécutent un travail léger ?

Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant

travail n'est cependant cité ici qu'à titre d'exemple puisque plusieurs types d'emploi occupés par les femmes présentent des formes d'exécution dangereuses pouvant entraîner des maladies du travail.

On peut penser aux caissières, aux assembleuses sur les chaînes de montage, aux serveuses, aux travailleuses des abattoirs, etc. Tous ces emplois sont très exigeants et ne sauraient être considérés comme des emplois légers. Il est donc grand temps que notre société modifie sa perception du travail des femmes afin que celle-ci corresponde davantage à la réalité.

Les travailleuses ont besoin d'information

Les travailleuses sont trop souvent démunies, isolées, non-syndiquées. Elles n'ont habituellement accès à aucune ressource qui puisse leur fournir des explications simples concernant les origines de leurs problèmes de santé et les traitements possibles pour les différentes maladies dont elles sont victimes. Elles ignorent aussi pour la plupart quels sont leurs droits face à leur employeur et à la CSST. Ceci les amène à l'abandon du travail sans qu'elles les aient fait valoir. Elles assument ainsi personnelle-

ment les conséquences des maladies dont elles ne sont pourtant pas responsables.

Il faut que ça change

C'est afin de contribuer à modifier cette situation que nous avons décidé de produire cet article sur les conditions du travail des femmes et leurs conséquences sur la santé.

Nous espérons que l'information qu'il contient saura éclairer les travailleuses déjà atteintes sur ce qui leur arrive de même que les soutenir et les assister dans leurs différentes démarches. Nous espérons aussi qu'il incitera l'ensemble des travailleuses à s'unir afin que leurs conditions de travail soient modifiées et qu'elles cessent ainsi de perdre leur vie à la gagner.

Liane Flibotte
Roch Lafrance

Pour le Comité des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de l'Estrie (CTTAE)

Extrait du bulletin spécial :
Le travail répétitif chez les femmes.

À l'Assemblée nationale du Québec.

De l'appauvrissement
zéro à la pauvreté
ZÉRO!

Voici le
texte de la
pétition pré-
sentée dans
le cadre de
la campagne
menée pour
la défense
des droits
sociaux:

Le régime d'aide sociale est une protection sociale que la société québécoise s'est donnée pour permettre aux personnes qui sont sans ressource de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. Présentement, ce régime fait l'objet d'une révision. À cet effet, le ministère de la Sécurité du revenu a produit un livre vert et a invité un nombre limité d'individus ou d'organismes à donner leur point de vue sur la question.

Par ailleurs, avant même que se tiennent ces consultations, le gouvernement a:

- aboli le barème de disponibilité (coupure de 50 \$ par mois);
- réduit le barème de participation (coupure de 30 \$ par mois);
- augmenté la coupure pour refus ou abandon d'emploi ou refus de se conformer aux directives de l'agent (augmentation de coupure de 50 \$ par mois);

- coupé les soins dentaires et optométriques;
- instauré l'assurance-médicaments (frais annuels de 200 \$);
- retiré le crédit d'impôt foncier (coupure moyenne de 13 \$ par mois);
- imposé les prestations d'aide sociale; retiré le barème de non disponibilité aux mères ayant un enfant de cinq ans (coupure de 100 \$ par mois) etc.

Le livre vert prévoit quant à lui de nouvelles cou-

pures qui toucheraient l'ensemble des personnes assistées sociales, particulièrement les jeunes, les chefs de famille monoparentale et les personnes âgées de 55 à 59 ans, mesures qui vont les appauvrir davantage. Il prévoit aussi l'obligation pour les personnes assistées sociales de s'insérer dans un parcours vers l'emploi sous peine de fortes pénalités.

Les jeux semblent déjà faits pour les assistés sociaux. Nous ne pouvons toutefois nous résoudre à accepter ces nouvelles attaques contre les personnes les plus pauvres de notre société.

C'est pourquoi nous appuyons la Coalition nationale sur l'aide sociale lorsqu'elle affirme qu'une réforme de l'aide sociale doit reposer sur les principes suivants :

Toute personne a droit à un revenu décent qui permette de vivre dans la dignité.

1. Toute personne a droit de participer à la société de façon pleine et entière, que ce soit par l'emploi ou autrement.

2. L'État est responsable d'assurer une réelle distribution de la richesse et une véritable création d'emplois de qualité.
3. Le régime d'aide sociale doit reposer sur des valeurs démocratiques et, dans cette perspective, il doit notamment favoriser l'autonomie des personnes et combattre toutes formes de discrimination.
4. Il ne doit y avoir aucune obligation de participer à des mesures d'insertion afin de toucher des prestations d'aide sociale (workfare).

5. Le régime d'aide sociale doit être démocratisé en reconnaissant l'expertise des personnes elles-mêmes, en mettant en place des mécanismes de recours à tous les niveaux.

Coalition nationale sur l'aide sociale

Pour plus d'information, contactez :

Madame Suzanne Bisailon

Solidarité Populaire Estrie
187, rue Laurier - local 314
Sherbrooke (Québec)
J1E 4Z4

Tél.: (819) 566-2727

BOYCOTT

Papineau l'a brandi contre les marchands du Bas-Canada, Gandhi l'a utilisé contre le colonisateur british. Cesar Chavez s'en est servi pour faire plier les entreprises fruitières et maraîchères US. Un boycott, ça ne change pas le monde... mais quand c'est bien mené, ça nous fait prendre conscience de la force de la solidarité et ça nous permet de remporter quelques victoires qui, toutes petites qu'elles paraissent, sont quand même des victoires.

Le Naturiste. Suppléments « naturels » en tous genres. Propriétaire : Jean-Marc Brunet, chroniqueur émérite du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*. Il vient de fermer son entrepôt de Boucherville pour en ouvrir un à Cornwall, Ontario. On en profite pour se débarrasser des employés en grève depuis la fin octobre qui eux nous invitent à boycotter Le Naturiste. Monsieur Brunet est un tenant des choses naturelles, à telle enseigne qu'il nous encourage naturellement à consommer des suppléments alimentaires naturels, naturellement.

Les retombées spirituelles sont évidentes; *mens sana in corpore sano* (Un homme sain dans un corps sain)! Il semble même qu'il ait déjà frayé avec l'idée que si les Québécois et les Québécoises suivaient ses sains principes naturistes, notre peuple pourrait s'imposer en Amérique du Nord devant les Américains mangeurs de hot-dogs et les Mexicains buveurs de téquila. Surtout que nous aurions la bonne fortune d'être un peuple issu d'une souche non corrompue par les métissages.

Il y a longtemps que la pilule est dure à avaler chez Le Naturiste!

Pierre Jobin

Source : *Temps fou*, n° 18, février 1997.

SOLIDARITÉ POPULAIRE ESTRIE

VOUS INVITE LE JEUDI 1^{ER} MAI
À LA FÊTE INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Les activités se dérouleront comme suit :

Une marche dans les rues de Sherbrooke, suivie d'un souper et d'une soirée.

- 16:45 Départ au stationnement municipal de la rue des Grandes Fourches (à l'arrière du Bon Marché)
- 18:00 Souper communautaire, au sous-sol de l'église Immaculée Conception, coin Laroque et Mc Manamy,
- 19:00 Soirée culturelle conscientisante

Pour plus de renseignements :
contactez Suzanne Bisailon : (819) 566-2727

TOUS VOS DROITS SUR

L'ASSURANCE-EMPLOI

Votre Mouvement des Chômeurs et Chômeuses, MCCE, vous propose le : *Petit guide de survie des chômeurs et chômeuses* publié par le Comité Chômage Sud-Ouest de Montréal et disponible à ses bureaux au coût de 10 \$.

Ce livre de références vous offre des renseignements et solutions relatifs à vos problèmes de chômage. Vous pouvez vous le procurer en contactant Denis Poudrier au

☎ (819) 566-5811.

DANS UN AUTRE PAYS

Le 11 décembre 1995 fut un jour très attendu pour moi, de même que pour le groupe des 24 étudiants et 4 professeurs avec lequel j'allais partir. Nous nous préparions à vivre une expérience qui, selon les dires des précédents stagiaires, allait changer notre façon de voir les choses, de comprendre la vie. Nous voilà donc bagages en mains, arborant un sourire fatigué par les tensions du départ et la session compressée que nous avons eue. Destination Amérique Centrale, plus précisément le Nicaragua, pays le plus pauvre de l'Amérique Latine.

Ce stage en était à sa septième année lorsque j'y ai participé. Il est né de l'initiative de deux professeurs du Collège de Sherbrooke en Sciences Humaines. Ceux-ci désiraient amener un volet plus concret aux sciences humaines en étudiant directement sur le terrain, la situation politique, économique et sociale de ce petit pays d'Amérique Centrale.

Avant de partir, nous avions à amasser des fonds qui serviraient à soutenir des programmes de développement au Nicaragua. Par ailleurs, sans le financement partiel du Carrefour de Solidarité Internationale (CSI), ce voyage n'aurait pas eu lieu. Une fois sur le terrain, nous devons assister à des conférences portant sur divers sujets (droits humains, politique, syndicats, enfants de la rue, etc.), nous devons également nous intégrer dans les familles paysannes afin de mieux comprendre le mode de vie des gens là-bas. Toutes les visites, conférences, expériences devaient être reportées dans notre cahier de stage qui servait de rapport à nos professeurs. Au retour, il était aussi de notre devoir de faire de la sensibilisation dans les écoles québécoises.

Nous avons passé six semaines au Nicaragua et bien que chaque jour fut pour moi un apprentissage constant sur plusieurs aspects de la vie, deux journées ont particulièrement marqué ce stage et resteront à jamais vivantes dans mes souvenirs.

Culpabilité et impuissance

Le 13 décembre 1995, notre groupe et moi sommes allés visiter la ville de Managua en autobus. Bouleversement total! J'ai vu des enfants et des familles entières travailler dans un dépotoir afin de trouver des matières récupérables à revendre. Ces gens travaillaient sous un brûlant soleil de midi sans aucune protection. La tête me tournait et l'odeur fétide de l'endroit était intolérable. J'en étais grandement affectée. Ces images faisaient naître en moi des sentiments de culpabilité et d'impuissance. Pourquoi y a-t-il autant d'inégalité? Pendant que nous, chers Nord-Américains, nous nous la coulons douce dans notre univers industrialisé et aseptisé.

Au cours de cette même journée, nous avons été témoins d'une manifestation peu ordinaire. Des milliers d'étudiants se sont réunis afin d'obtenir 6% du budget fédéral à l'éducation. Pour calmer ces étudiants, les policiers ont lancé des bombes lacrymogènes et le gouvernement a même donné la permission de tirer. Résultat : deux morts.

Le choc culturel

Quelques jours plus tard, soit le 18 décembre 1995, nous nous sommes rendus pour la première fois dans nos familles. L'adaptation dans la mienne n'a pas été sans difficultés : la maison n'avait que quatre pièces pour loger six personnes, sans eau courante, sans

toilette, avec un four en terre battue. Les animaux (poules, cochons, chiens, chats) entraient et sortaient comme bon leur semblait. La nourriture, la langue surtout (l'espagnol), l'éducation devenaient autant de facteurs contribuant à l'étrangeté et à l'éloignement. Au début, j'étais

loin de partager l'avis d'anciens stagiaires qui nous avaient dit que la vie dans les familles était la plus belle expérience du voyage. Cependant, plus les jours passaient et plus je m'acclimatais à leur mode de vie, si bien qu'au moment du départ, j'ai vraiment compris le sens de cette expérience. Autant la vie familiale fut une grande période d'adaptation, autant elle me permit d'en retirer un grand enrichissement personnel. Je n'oublierai jamais l'accueil et l'hospitalité de ces gens que je ne reverrai sans doute jamais.

Enfin, ce stage m'aura permis d'en revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, d'être plus critique face aux médias et aux événements qui m'entourent, d'être beaucoup plus sensible face à l'inégalité sociale. De plus, ce projet m'a amenée à me questionner davantage d'une part sur mes valeurs personnelles et d'autre part sur la validité de l'aide internationale qui, trop souvent, est dirigée en fonction des intérêts du pays donateur.

Élise Deacon



RWANDA : NON À L'IMPUNITÉ!

DEPUIS LE GÉNOCIDE DE 1994 et suite au retour massif des réfugiés amorcé en 1996, le climat social demeure tendu. La justice est une condition préalable à la réconciliation nationale. Le Tribunal pénal international d'Arusha (Tanzanie) fonctionne au ralenti, entre autres choses parce que des penseurs du génocide sont protégés par divers pays où ils ont trouvé refuge.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT CANADIEN :

- d'insister pour que le Tribunal pénal international manifeste plus d'efficacité et de rigueur dans sa gestion et plus de rapidité dans la mise en marche des procès;
- de respecter la Convention internationale sur le génocide concernant l'extradition en faisant pression auprès de certains pays membres de l'O.N.U. afin que ceux-ci remettent au Tribunal pénal international d'Arusha (Tanzanie) les présumés auteurs des crimes se trouvant sur leur territoire;
- de faire pression sur les autorités rwandaises pour que celles-ci garantissent la défense des prévenus et la représentation des victimes par des avocats.

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Prière de faire parvenir à : L'Honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères,
a/s Coopération AfriQuébec, 454, rue Caron, Québec (Qué), G1K 8K8.

DES NATIONS TROP VITE OUBLIÉES

(Troisième et dernière partie)

À travers les siècles encore et toujours des luttes pour la reconnaissance, les droits, la vie d'un peuple de ce qui fut et demeure notre Amérique.

Comme suite aux articles publiés en septembre et en novembre 96, enchaînons de la période coloniale jusqu'à nos jours.

1763-1812

La période de 1763 à 1776 permet de stabiliser les relations anglo-américaines parce que, d'une part, les immigrants anglais et même des autres pays d'Europe préfèrent s'établir en Nouvelle-Angleterre plutôt que dans la province du Québec et, d'autre part, la montée du nationalisme chez les treize colonies américaines fait prendre conscience de l'importance militaire de leurs alliés amérindiens advenant une révolte des habitants de la Nouvelle-Angleterre. Mais l'impossible se produit. Les Américains en révolte contre leur mère-patrie permettent à la fois aux habitants français de la colonie de conserver leur culture et aux Amérindiens de maintenir leurs droits. De fait, les Britanniques demandent-ils aux nations alliées d'entrer en guerre contre les révoltés. Ce que font les Amérindiens. Même si les Américains obtiennent leur indépendance, ils demeurent toujours une menace contre les colonies britanniques d'Amérique du nord qu'ils convoitent. Un bon exemple en est la guerre de 1812. D'ailleurs, cette crainte d'une invasion américaine perdure jusqu'à la confédération de 1867. La principale conséquence de la création des États-Unis pour les Amérindiens est le déplacement de plusieurs nations alliées des Britanniques dont les Iroquois, Hurons, Abénakis

qui viennent se réfugier sur de nouveaux territoires que leur accorderont les autorités coloniales de l'époque et leurs alliés amérindiens (Algonquins, Montagnais, Cris).

1812-1867

Après 1812, la tension dans les relations entre Américains et Britanniques diminue. À peu près à la même époque, l'économie du Bas et du Haut-Canada se modifie. Le bois et le blé devancent maintenant la fourrure et l'importance économique des Amérindiens s'en trouve affectée. Rapidement, de vastes territoires sont

ouvertes 1840, une commission d'enquête est finalement créée par le gouvernement du Canada-Uni (une partie de l'Ontario et du Québec actuel). Curieusement, les membres de cette commission décident de ne pas examiner ni consulter les documents officiels antérieurs à 1827, sauf la capitulation de Montréal de 1760 et la proclamation royale de 1763. En 1847, leurs enquêtes terminées, ils recommandent la création de réserves pour les Amérindiens afin de compenser la perte de leurs territoires. De leurs côtés, les autochtones contestent cette attitude. Ils trouvent injuste



ouverts à la colonisation et à l'exploitation forestière sans que les autorités coloniales prennent entente avec les différentes nations faisant fi des conventions antérieurement signées. Les Amérindiens se plaignent de cette situation à de multiples reprises sans que les autorités coloniales réagissent. Les plaintes amérindiennes s'accroissent dans les an-

nées 1840, une commission d'enquête est finalement créée par le gouvernement du Canada-Uni (une partie de l'Ontario et du Québec actuel). Curieusement, les membres de cette commission décident de ne pas examiner ni consulter les documents officiels antérieurs à 1827, sauf la capitulation de Montréal de 1760 et la proclamation royale de 1763. En 1847, leurs enquêtes terminées, ils recommandent la création de réserves pour les Amérindiens afin de compenser la perte de leurs territoires. De leurs côtés, les autochtones contestent cette attitude. Ils trouvent injuste

De la Confédération de 1867 à nos jours

Avec la création du Dominion du Canada (1867-1931) la juridiction sur les Amérindiens est accordée au gouvernement fédéral mais la couronne britannique précise que, selon les différentes ententes conclues avec les Amérindiens, les provinces doivent négocier avec les nations distinctes si elles veulent exploiter leurs territoires ancestraux. Au Québec, cette dernière obligation accompagne l'expansion des frontières de notre province de 1898 avec la Baie James et de 1912 avec le Nouveau-Québec. Malheureusement les gouvernements successifs ont complètement ignoré cette obligation de négocier même après le statut de Westminster (1931) qui rendait le Canada complètement souverain. Ce n'est que dans les années 1970 que le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa signe une première entente avec les Cris de la Baie James. Par la suite, même si les gouvernements suivants se sont montrés ouverts aux négociations, une règle fédérale en empêche l'accélération. En effet, seules six nations à la fois peuvent s'étirer sur plusieurs siècles. La patience amérindienne va-t-elle accepter longtemps cette contrainte?

Nous venons de prendre conscience que les droits des Amérindiens existent vraiment et qu'ils sont inscrits dans de nombreux traités que la cour suprême du Canada tend de plus en plus à reconnaître. L'exemple récent des Hurons est révélateur à cet égard. Rappelons aussi que les droits ancestraux sont au nombre de cinq : la possession de leurs terres, la libre circulation sur tout

le territoire nord-américain, l'établissement d'un commerce avantageux, le respect et le libre exercice de leur religion, la politique des présents annuels pour compenser l'utilisation du territoire colonisé et l'établissement de poste de traite et de forts sur les terres amérindiennes. La signification même de ces droits ancestraux a évolué au cours des siècles. Pensons, entre autres, que les présents annuels ont pris la forme de subventions et d'assistance de toutes sortes et que les Amérindiens parlent davantage d'autonomie. Les différentes négociations en cours permettent d'actualiser ces droits ancestraux. Devant une telle situation, que peuvent faire les différents paliers de gouvernement? Il leur reste simplement à réparer la négligence de plus d'un siècle et à négocier avec les nations amérindiennes concernées.

En résumé, le dossier historique indique clairement que les articles 87 et 89 de la loi sur les Indiens, auxquels s'appliquent la présomption de l'article 90, font partie d'un ensemble qui fait état d'une obligation envers les peuples autochtones dont la couronne a reconnu l'existence tout au moins depuis la signature de la proclamation royale de 1763. Depuis ce temps, la couronne a toujours reconnu qu'elle est tenue sur l'honneur de protéger les Indiens et les biens qu'ils possèdent en tant qu'Amérindien et autochtone, c'est-à-dire leurs territoires et les chalets qui s'y trouvent. De là, ce conflit à la « une » des médias au moment de la construction du barrage au nord de cette province, leur territoire.

Yves Olivier

-- VOUS ET VOS DROITS --

DES VACANCIERS N'AYANT PU SÉJOURNER À L'HÔTEL INDIQUÉ DANS LEUR FORFAIT, ONT-ILS UN RECOURS CONTRE L'AGENCE LEUR AYANT VENDU CE VOYAGE?

FAITS :

Les vacanciers ont acheté d'une agence de voyages, un forfait d'une semaine au Venezuela. Les vacanciers n'ont pu être logés à l'hôtel mentionné au contrat et bénéficier des activités proposées à cet endroit. Ceux-ci avaient choisi ce forfait pour aller rejoindre des amis qui séjournaient à ce même hôtel.

Toute la semaine, ils ont dû prendre le taxi pour aller à la plage. De plus, les repas ne se donnaient pas à l'hôtel, ils devaient se rendre dans un complexe en construction et attendre le deuxième service. Les multiples activités mentionnées au contrat n'ont pas été offertes. Ils ont aussi dû, pendant deux nuits, partager la chambre avec un autre couple.

Une clause au contrat, exempte l'agence de voyages de toutes responsabilités.

QUESTION :

Les vacanciers ont-ils un recours contre l'agence de voyages ou bien, l'agence est-elle déchargée de toutes responsabilités en vertu de la clause au contrat?

DÉCISION :

L'agence de voyages, ainsi que le grossiste sont responsables. Ils doivent rembourser le coût du voyage.

MOTIFS :

L'agence est un commerçant qui vend un produit. Un commerçant doit fournir un service identique à ce qui est mentionné au contrat de vente. Le grossiste, qui passait par l'agence pour vendre ses voyages, aurait dû s'informer de la disponibilité de l'hôtel puisque c'était la principale raison pour les vacanciers d'acheter ce forfait.

La clause de non-responsabilité dans le contrat est une clause abusive, elle n'a donc aucune valeur. L'agence devait informer ses clients sur les vices pouvant entourer le forfait. Le grossiste et l'agence sont donc tous les deux responsables de cette mésaventure.

Me Micheline Plante, avocate

Centre communautaire juridique de l'Estrie
225, rue King Ouest, bureau 234
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8

(819) 563-6122

Équipement de bureau
QWERT Itée
SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079
SMITH
CORONA

Travailleurs de rues ou apprendre à aimer :

VIVE LES JEUNES

Le lundi 10 février 1997 avait lieu au « Bar Les Graffiti » une conférence de presse soulignant l'apport important de nos travailleurs de rue ainsi que la nécessité de maintenir ces postes afin de pouvoir continuer à aider ce groupe d'un âge variable. Ce coup de coeur pour les amoureux de la rue avait été lancé dans le cadre d'une campagne de parrainage en 1996. C'était l'heure du premier bilan ainsi que le lancement du renouvellement pour 1997.

Les chiffres ne parlent pas en leur faveur et nous ne pouvons rester indifférents sur les multiples causes qui peuvent les conduire à vivre la rue de façon excessive. Chaque époque comporte son lot de souffrances et nous sommes tous responsables, en particulier nos élus, quant à l'avenir que l'on veut bien leur dessiner.

Ces derniers doivent prendre leurs décisions en n'oubliant pas que ces adolescentes et adolescents vont continuer à vivre, s'ils ne se découragent avant, dans un monde que nous aurons tracé... Vont-ils désirer suivre ce chemin?

Ces jeunes pleins de vie, d'imagination, de rêves et de révoltes ne sont pas des victimes. J'invite toutes les citoyennes ainsi que tous

les citoyens à devenir « col-laboratrices et collaborateurs » de près ou de loin,

te famille et qui sait... celles et ceux qui nous dirigent finiront par com-



Des jeunes qui participent activement à la vie

à l'avenir de cette communauté. La mobilisation et la contribution que l'on peut amener ainsi que notre solidarité face aux travailleurs de rue encouragent, je l'espère, et donnent confiance. Ayons un coup de coeur pour cet-

prendre que sans eux, nous sommes voués à l'échec.

Carole Archambault

Résidente du centre-ville, mère d'un beau garçon de 18 ans.

c.c. : La Tribune, La Nouvelle, Entrée Libre

Le Carrefour des Cuisines Collectives de Sherbrooke :

L'ENTRAIDE QUI NOURRIT!

À Sherbrooke, la Pauvreté c'est sérieux. Nul ne peut ignorer les statistiques alarmantes qui nous sont dévoilées et qui en font la « quatrième ville la plus pauvre au Canada ».

Depuis 1990, le Carrefour des Cuisines Collectives organisme communautaire soutient des familles et forme des groupes dans une démarche de prise en charge et d'amélioration de leur condition de vie.

Chacune des personnes participantes préparent des plats, deux journées par mois, qu'elles apportent à la maison. Grâce à l'implication des bénévoles, celles-ci sont, au besoin, reconduites à leur domicile. On compte présentement six lieux de

cuisines pouvant accueillir vingt-six groupes de 3 à 5 personnes. Trois des cinq personnes mettent en commun leur argent, planifient leurs menus, font les achats et cuisinent ensemble dans des locaux mis à leur disposition par « Le Carrefour des Cuisines Collectives ».

Le Carrefour fournit également une accompagnatrice ou un accompagnateur chargé de coordonner le travail de chacun des groupes et de voir à ce que rien ne manque.

Les retombées sur les familles

Appuyée par des groupes communautaires et des institutions, cette ressource permet de remédier à la sous-alimentation et à ses effets physiques et psychologiques principalement chez les enfants et aide à maintenir leur rendement scolaire. Briser l'isolement, réduire l'impuissance et l'anxiété associées à la pauvreté, valoriser, apprendre à planifier, à gérer des conflits, à prendre sa place, autant d'apprentissages transposables à d'autres domaines de leur vie que l'on s'applique à cultiver chez nos membres. © 822-6076

Luc Beaudoin

PATRICE CÔTÉ :

UN ARTISTE ENGAGÉ

Présentement, et jusqu'au 30 avril 1997, se tient à la nouvelle galerie d'art « L'Accent aigu », située au 111, rue Dépôt, une exposition des oeuvres de Patrice Côté. Au nombre de treize (13) et aux titres non moins évocateurs et dénonciateurs, (*Domino Dominé, le Coup du Conquis, Cordombilius Média*) elles nous révèlent sans équivoque sa soif exacerbée de justice sociale et son engagement personnel dans la lutte mondiale contre l'exploitation et l'oppression du plus faible.

Un séjour effectué au Nicaragua en 1993-94 dans le cadre d'un programme établi par le Collège de Sherbrooke, lui dévoila de façon brutale l'ampleur des inégalités sociales entretenues par les forces néolibérales des pays occidentaux. Sa révolte gronda pour venir s'exprimer avec conscience et éclat. Dans tous ces états, tableau qui illustre la présence de dictatures dans les pays du Sud.

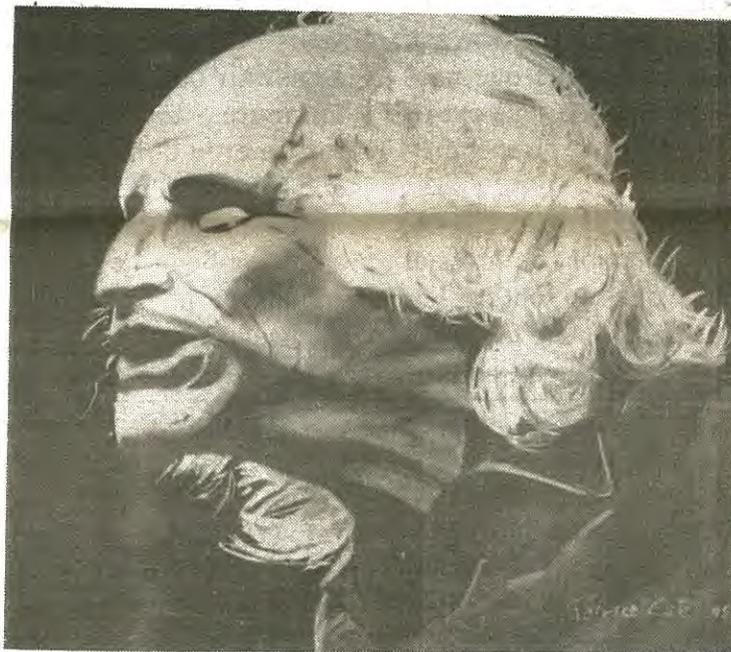
Lecteur foetal, écrasé, reclus et silencieux?

Les oeuvres de Patrice Côté nous interpellent et nous



Un aigle déguisé en colombe

Ces trois (3) *Colombes, onusienne, impériale et blanchiment*, s'attaquent à l'hypocrisie de l'aigle impérialiste, aux griffes acérées et meurtrières, toujours avides de sang, de pouvoir et de gain. En écho au *Corbeau*, portrait de Léo Ferré et surnom que lui a donné Patrice, se fait entendre son cri d'indignation dans une *Manifestation d'un coeur en colère*. Et puis comment ne pas être troublé devant *Le*



Patrice Côté est passé maître dans l'art d'utiliser les pastels et fondus, technique que vous pourrez apprécier, entre autres, dans les toiles « Sarajevo » et « le Corbeau ». En mortaise : l'artiste en 1997.

ramèment à notre immobilisme collectif et individuel. Davantage cependant, elles sont à la fois le questionnement et la réponse de l'artiste lui-même. Questionnement devant la misère morale, les souffrances physiques et le dénuement matériel le plus élémentaire et souvent même inexistant pour plusieurs. Questionnement devant la détresse humaine face aux forces dominatrices des dirigeants capitalistes de ce monde. Questionnement devant le désespoir du « conquis » de voir un jour apparaître dans le respect et la dignité des conditions de vie équitables pour chacun.

Mais réponse également parce que par ce simple geste de prendre un crayon et de dessiner, l'artiste rappelle à notre mémoire les injustices et les crimes commis contre nos semblables. Réponse parce qu'à travers ses oeuvres où force et sensibilité se côtoient, il manifeste avec détermination et colère sa quête de paix et de reconnaissance sociale. Réponse parce qu'au-delà de

cette haine et de cette violence, survit l'espoir d'un vent libérateur. Ce vent du large qui apportera justice et partage pour tous les « Dominés » de ce monde. Ce vent du large qui naît dans le combat quotidien. Arrêtons-nous un instant et prêtons l'oreille. Écoutons-le.

Je pourrais faire de beaux poèmes, jouer du violon! ou encore, radoter des valeurs humanistes, mais je préfère saigner l'immobilisme pédant de notre bonne conscience. Avec tout le respect que j'ai pour le sarcasme et toutes ses causalités de provocation. Pour ceux qui prendraient du revers de la main tout ce baragouinage de coeur saignant, je répondrai la langue bien tirée, par un cri, une volte-face contre l'aliénation! « Je n'suis révolutionnaire qu'en parole » et pourtant...la mémoire du monde saigne, la mémoire du monde saigne..

Louise Daigle

Extrait du poème *Manifestation d'un coeur en colère* de l'artiste et auteur cité.

Le Service Budgétaire Populaire

L'équipe des Cliniques d'impôt clôture sa 10^e édition cette année !

1 698 particuliers ont profité du service soit 21 % d'augmentation de la clientèle comparativement à 1996
220 bénévoles participants pour 3 629 heures de bénévolat

☎563-8662

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$
Le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

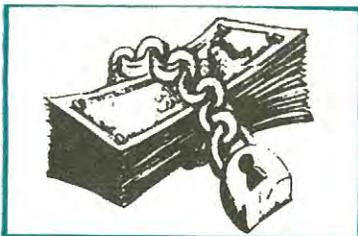
Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____ Case postale : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



**LE FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES**

URGENT!

Recherchons équipiers et équipières pour :

- Rédaction
- Photos
- Enquêtes
- Montage

Se joindre à l'équipe d'*Entrée Libre* permet de s'impliquer humainement dans le quartier.

Contactez-nous : 821-2270